

# COMMUNE DE RIGNEY

Département du Doubs

Séance de Conseil Municipal du 12 juin 2020

A 20h30

**Convocation : 08 juin 2020.**

**Président de séance : Nathalie CONCET**

**Secrétaire de séance : Anne CONFAIS**

Présents : Pascal BOINOT – Claude CARTERON – Nathalie CONCET – Anne CONFAIS – Pierre DAOUDAL – Frédéric HELAINE – Pascal HERMANN – Edith MEUTELET – Claudine ROYER – Lionel TOURNIER – Mathieu VIENNET

Absents :

## **DELIBERATION N° 19 : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Madame le Maire indique que cette délibération n'aurait pas du intervenir lors du conseil municipal d'installation. Aussi, et s'agissant d'une simple formalité, Madame le Maire propose que cette nouvelle délibération soit adoptée comme la dernière fois les désignations restant inchangées.

Sont désignées conformément à l'ordre du tableau :

Mme CONCET Nathalie, titulaire

Mme CONFAIS Anne, suppléante

**Vote : Contre :**

**Abstention : 1**

**Pour : 10**

## **DELIBERATION N°20 – APPROBATION DU CRCM DU 25 MAI 2020**

Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est en possession des conseillers municipaux. Le Maire les invite à approuver le document.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25/05/2020.

**Vote : Contre :**

**Abstention : 1**

**Pour : 10**

## **DELIBERATION N° 21 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Aujourd'hui, à Rigney, il existe 6 commissions : travaux, appels d'offres, bois, vie communale, urbanisme et environnement, finances communales et budget.

C'est pour répondre à une totale transparence et dans la volonté d'associer tous les élus à la redynamisation de la vie communale que les commissions communales sont proposées.

Un planning annuel doit être établi dès le départ afin d'éviter les « sur-réunions » et ainsi inviter des intervenants extérieurs dans les délais. Selon les commissions et les besoins, une réunion par trimestre sera proposée, avec des commissions extraordinaires si besoin

Le Maire est président de droit de ces commissions.

Sur proposition du Maire, le Conseil, conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, décide de constituer, par vote à scrutin public, à titre permanent et pour la durée du mandat les commissions communales suivantes :

## GESTION ADMINISTRATIVE – GESTION DU PERSONNEL

**Ses compétences** : Organisation et fonctionnement des services publics communaux – gestion du personnel communal – réflexion sur la création de nouvelles Commissions – gestion des assurances et des contrats de location (poste, logements, terrains, locaux communaux) , formation des agents et élus, recensement

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Pascal HERMANN
Proposition de 3 Membres	-Pierre DAOUDAL -Anne CONFAIS -

**Adopté par    voix    pour 11    contre    abstention**

## FINANCES COMMUNALES – BUDGETS

**Ses compétences** : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) – Examen des demandes de subventions – Gestion des emprunts

Le Maire indique que cette commission pourrait se réunir 1 à 2 fois par an.

Madame le Maire indique à l'assemblée que Mme France MAIRE s'est proposée pour faire partie de cette commission.

Des membres du Conseil indiquent qu'il serait opportun que la nouvelle assemblée puisse s'approprier et dans le fond et dans la forme la mise en place des budgets.

Mme le Maire, ainsi que plusieurs autres membres du Conseil précisent que l'intégration officielle de Mme Maire au sein de la commission est un gage d'efficacité : d'une part par ses connaissances techniques, et d'autre part par ses connaissances du passif comptable de la commune.

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Anne CONFAIS
Proposition de 3 Membres	Lionel TOURNIER Pascal HERMANN France MAIRE

**Adopté par    voix pour 11    contre    abstention**

## VIE COMMUNALE et ASSOCIATIVE

**Ses compétences** : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser la vie locale – lien avec les artisans et commerçants - Relation et relais avec les associations locales - Organisation d'événements et activités culturelles en lien avec l'association d'animation – Gestion des

actions en faveur des aînés – Réflexion et mise en œuvre d’actions pour la jeunesse et la petite enfance. Communication, et informations municipales (Élaboration d'un bulletin municipal - Gestion du site de la mairie)

Une réunion par an pourrait être consacrée aux besoins des artisans et commerçants, en les conviant à y participer.

Un attention particulière est portée par le maire sur la nécessité de la mise en place d’un bulletin communal bisannuel, et sur l’animation du site internet de la commune.

Dans le cadre de ses prérogatives à l’égard des aînés il pourrait être envisagé la mise en place d’un service civique dans le cadre des plans canicule entre autres.

Nathalie CONCET rappelle qu'aujourd'hui elle est présidente de l'association d'animation LA SABLIERE. Une assemblée extraordinaire se tiendra fin juin pour l'élection d'un nouveau président.

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Anne CONFAIS
Proposition de 3 Membres	Pascal BOINOT - Claude CARTERON – Pierre DAOUDAL – Claudine ROYER – Mathieu VIENNET

**Adopté par    voix pour    11    contre    abstention**

### **URBANISME – PLU – FONCIER**

**Ses compétences** : Gestion des demandes d’autorisation d’urbanisme (demande de permis de construire, d’aménager...ou déclaration préalable de travaux) - Élaboration et coordination des éventuelles révisions du PLU (à la demande des urbanistes avec convocation des Personnes Publiques Associées) - étude des demandes d'achat de terrains communaux

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Pascal HERMANN
Proposition de 3 Membres	Frédéric HELAINE – Mathieu VIENNET – Anne CONFAIS – Lionel TOURNIER – Pascal BOINOT

**Adopté par    voix pour    11    contre    abstention**

### **VOIRIE, TRAVAUX, SÉCURITÉ**

**Ses compétences** : Programmation des travaux afférents à la création et à l’entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d’entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d’Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement, ...) – Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village

(sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...) – Numérotation et dénomination des voies, sécurité incendie.

Madame le Maire précise que Monsieur Georges CHAUDOT souhaite intégrer cette commission. Elle indique également que Monsieur Damien VINCENT, employé communal pourrait rejoindre cette commission ponctuellement fort de ses compétences et de ses connaissances.

Madame le Maire indique que cette commission pourrait se réunir 1 fois par trimestre pour suivre l'avancement des travaux et établir un planning exhaustif de ces derniers.

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Frédéric HELAINE
Proposition de 5 Membres dont 2 extérieurs	Mathieu VIENNET Pascal HERMANN Claude CARTERON Georges CHAUDOT

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

### **ENVIRONNEMENT – EAU – ASSAINISSEMENT - FORET**

**Ses compétences :** Gestion des questions relatives à la forêt et aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune, Eau (transfert compétences dans le mandat à la CCDB) – Gestion de l'assainissement. Etude des investissements nécessaires.

Madame le Maire précise que Monsieur Georges CHAUDOT souhaite intégrer cette commission.

Président	Nathalie CONCET
Vice-Président	Fredéric HELAINE
Proposition de 3 Membres	Pascal HERMANN Claude CARTERON Georges CHAUDOT Mathieu VIENNET

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

### **DELIBERATION N°22 - COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)**

C'est une commission obligatoire. Elle est composée de 3 titulaires et 3 suppléants

**Ses compétences :** elle est chargée d'examiner les offres faites par les candidats en cas de marché public, en cas de procédures formalisées et des achats de fournitures et de services supérieurs à 214 000€ et les marchés de travaux supérieurs à 5 350 000€.

Président	Nathalie CONCET
3 Membres Titulaires	Pascal HERMANN

	Anne CONFAIS Frédéric HELAINE
3 Membres Suppléants	Claude CARTERON Lionel TOURNIER Pascal BOINOT

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N°23 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**Ses compétences :** D'une manière générale, elle assiste le service public dans les travaux concernant les évaluations foncières ainsi que dans ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, en cas de litige.

Elle est composée du maire ou l'adjoint délégué, le président et 6 commissaires,

Le maire propose au directeur départemental des finances publiques, une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. Celui-ci en désignera 12 (6 titulaires et 6 suppléants)

Après un appel aux volontaires, la liste de la CCID reste incomplète : il manque 1 titulaire et 6 suppléants. Aussi Madame le Maire propose de valider la liste comme suit et indique qu'elle continuera à chercher des volontaires dans les semaines à venir.

<b>Commissaires Titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
Nathalie CONCET	Pascal HERMANN
Anne CONFAIS	David BOHEME
Lionel TOURNIER	Jean-François GRANGEOT
Martine DAOUDAL	Patrice BEUDET
Claude CARTERON	Céline PAPONNET
Marie-Catherine KOTARSKI	Claudine MILLARDET
Frédéric HELAINE	Damien TISSERAND
France MAIRE	Martine WILLEMIN

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N°24 – NOMINATION DES GARANTS FORÊT**

En référence à l'article L. 145-1 du Code Forestier, le Conseil Municipal est compétent pour prendre

les décisions concernant l'affouage dans les forêts communales notamment au niveau :

- du choix entre la vente de la coupe et le partage. La délivrance est réalisée par l'Office national des forêts en fonction des modalités de son exploitation et après accord du Maire sur son estimation.
- du mode de partage de l'affouage par feu, par tête, par tête et par feu. de l'arrêt de la liste des bénéficiaires, le « rôle d'affouage ».
- de la décision de partage des bois sur pied. du mode d'exploitation des bois destinés à la délivrance façonnée (entreprise, régie communale).
- de la fixation des délais d'exploitation et d'enlèvement des lots de la coupe affouagère.
- de la fixation du montant de la taxe affouagère à demander aux bénéficiaires. Les modalités de perception de cette taxe sont aussi arrêtées

L'exploitation s'effectue sous la garantie de trois habitants solvables, volontaires, choisis par le Conseil Municipal. Ils sont solidairement responsables, soumis à la même responsabilité que les acheteurs de coupe et passibles des mêmes peines (Art L. 145-1 et L. 138-12 du Code Forestier).

- Damien VINCENT
- Pascal HERMANN
- Mathieu VIENNET

**Adopté par    voix pour    11    contre    abstention**

### **DELIBERATION N° 25 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2016 les maires, en lieu et place des commissions administratives, statuent sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs.

Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée d'un conseiller municipal volontaire, d'un délégué désigné par le Préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal d'instance.

A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle

- Mathieu VIENNET

**Adopté par    voix pour    11    contre    abstention**

### **DELIBERATION N°26 – NOMINATION DES CONSEILLERS À LA COMMISSION D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

- Nathalie CONCET (Président de droit)
- Anne CONFAIS

**Adopté par    voix pour    11    contre    abstention.**

### **DELIBERATION N°27 – NOMINATION DU CONSEILLER DÉFENSE**

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la

diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région

- Frédéric HELAINE

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N° 28 – ELECTION DES DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**\*Commission Syndicale Intercommunale** : elle a charge le suivi et la gestion du cimetière, de l'église et du Monument aux Morts de Rigney, communs aux communes de Blarians, Corcelle-Mieslot, Germondans, Rigney et Rignosot

- Mme Nathalie CONCET ( Maire de Rigney)

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**\*SMAMBVO** (Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et de la Basse Vallée de l'Ognon ) : compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

- Mme Nathalie CONCET ( Maire de Rigney)

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N°29 : DÉLÉGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal est investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales (article L 2121-29 du CGCT).

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité, que pour des motifs de bonne administration (*ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune*),

Le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de déléguer au Maire, d'une façon permanente, et pendant la durée de son mandat, une partie de ses pouvoirs, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à ses adjoints, dans l'ordre du tableau.

Pouvoirs délégués :

**1. REALISATION D'EMPRUNTS :**

Procéder, dans la limite de 50 000 € (cinquante mille euros), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**2. MARCHES :**

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 50 000 € (cinquante mille euros), et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**3. CONTRATS D'ASSURANCE :**

Passer les contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

4. GESTION DU CIMETIERE :

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.

5. DONTS & LEGS :

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

6. TRANSMISSION BIEN MOBILIERS :

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (quatre mille six cent euros).

7. FRAIS & HONORAIRES :

Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et experts.

8. ACTIONS EN JUSTICE :

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

9. ACCIDENTS SUR VEHICULES MUNICIPAUX :

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € (cinq mille euros) par sinistre.

10. DROIT DE PREEMPTION :

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, conformément à l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme.

11. LIGNES TRESORERIE :

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 euros.

12 ENCAISSEMENT DE CHEQUES :

Permettre au Maire d'encaisser au nom de la Mairie les chèques qui lui sont remis directement en main propre.

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N°30 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURES DU MAIRE AU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, Madame Nathalie CONCET, Maire, décide de déléguer par arrêté une partie des ses fonctions à Madame Anne CONFAIS, 1ère adjointe. Elle peut intervenir dans les domaines suivants :

- étude et suivi administratif de la mairie (achats fournitures, matériel secrétariat et agents et suivi état civil),
- gestion du personnel (congés, arrêts de travail et remplacements),
- suivi des finances communales et du budget,
- formation des agents et des élus,
- suivi de la gestion du cimetière (concessions)

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Un arrêté sera rédigé en ce sens.

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

**DELIBERATION N°31 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURES DU MAIRE AU 2<sup>ÈME</sup> ADJOINT**

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, Madame Nathalie CONCET, Maire, décide de déléguer par arrêté une partie des ses fonctions à Monsieur Pascal HERMANN, 2ème adjoint. Il peut intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi et contrôle des travaux, voirie, et signalisation
- Suivi et contrôle des installations et réseaux d'eau, assainissement,
- suivi du personnel technique

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Un arrêté sera rédigé en ce sens.

**Adopté par voix pour 11 contre abstention**

### **DELIBERATION N°32 – INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

**Indemnité de fonction du maire** : Le Conseil Municipal décide, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à : Taux de 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit au 01/01/2020, un montant brut de 991,80€.

Mme Edith MEUTELET demande des précisions sur le montant net de cette indemnité. La 1ère adjointe indique que ces indemnités sont soumises aux cotisations CSG / CRDS et à l'IRCANTEC. Il s'agit d'un pourcentage de déduction de l'ordre de 15 à 20 %.

**Adopté par voix pour 10 contre abstention 1**

**Indemnité de fonction des adjoints** : Le Conseil Municipal décide, à compter du 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à : Taux de 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit au 01/01/2020, un montant brut de 385,05€.

**Adopté par voix pour 10 contre abstention 1**

### **DELIBERATION N°33 – TOITURE DE « LA SABLIERE »**

Suite au coup de vent sur la Commune de Rigney survenu le 10 février 2020, la toiture de « La Sablière » s'est envolée. Après intervention de l'expert missionné par l'assurance de la Commune le 18 mai dernier, un devis nous a été proposé par l'entreprise FERRAND pour les travaux : démontage de la toiture envolée et réfection par une charpente métallique de 4 fermes et prévision d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales

Les travaux pourraient être réalisés à l'automne et ainsi sécuriser le site.

Madame le Maire précise que ce devis est totalement pris en charge par l'assurance.

Monsieur Frédéric HELAINE, qui était présent lors de la visite de l'expert, précise que les matériaux pourront être récupérés.

Une attention particulière est attirée sur le cubage du récupérateur d'eau.

Madame le Maire propose que ce devis soit accepté comme tel et qu'une rencontre ait lieu avec le prestataire afin de préciser les modalités d'intervention.

Il est demandé au Conseil d'approuver ce devis.

**Vote : Contre :**

**Abstention : 1**

**Pour : 10**

**DELIBERATION N°34 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MADAME POIGNOT AURORE**

Depuis 1 an, MME POIGNOT Aurore assure le secrétariat de la mairie. Elle nous demande le renouvellement de sa prestation sur la base de 4h /jour sur un taux horaire de 27€. Aujourd'hui, elle travaille les lundis, mardis, jeudis et vendredis après midi.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un contrat de prestation de service renouvelable 3 fois.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider le renouvellement du contrat,

**Vote : Contre :**

**Abstention :**

**Pour : 11**

**DELIBERATION N°35 – RENOUELEMENT DU CONTRAT GAZ ET EAUX**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider le contrat concernant la gestion de la télémaintenance pour la station de filtration, contrat arrivé à échéance fin avril 2020 soit pendant le confinement.

**Vote : Contre :**

**Abstention :**

**Pour : 11**

**DELIBERATION N°36 – DEMANDE ACHAT DE TERRAIN PAR MONSIEUR RIGOULOT**

Par un courrier reçu en mairie le 28 mai dernier, Monsieur RIGOULOT nous fait part de son désir d'acquérir le terrain situé entre sa parcelle et la route, situé chemin Le Moulin Martin. Il est envisagé la construction d'un bâtiment de stockage de bois, dans le cadre de son activité professionnelle. (plan en annexe).

Après examen de la situation cadastrale de la parcelle, l'attention est attirée sur l'emplacement de cette parcelle. En effet il semble y avoir un problème d'accès des deux côtés de la route soit le virage en épingle vers la forge et l'accès par le pont des Crasses venant de la départementale, les poids lourds étant interdits sur ce pont.

Un rendez-vous avec les pétitionnaires est demandé.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se positionner sur la vente du terrain communal.

**Vote : Contre : 9**

**Abstention : 2**

**Pour :**

**QUESTIONS DIVERSES :**

• Suivi des travaux du logement PMR – rue de la Gare

*Le maire indique que la rampe de sécurité pour l'accès au logement PMR est installée. Le dossier de demande de subvention va pouvoir être mis en paiement.*

- Information réception d'un lave-vaisselle professionnel pour la cuisine de la mairie pour un montant de 1968€ HT

- Information sur le fleurissement du 30 mai (lavoirs, auges, fontaine Champ de Foire, jardinières à la mairie).

*Le maire indique qu'il faudrait envisager la réflexion d'un fleurissement durable aux entrées du village.*

- Permanences de la mairie : Des permanences sont en place les mardis et vendredis soir. Une proposition de changement de permanences à la Mairie est proposée : ouverture le samedi matin de 9h30 à 11h30, maintien du mardi de 15h30 à 17h30, pour les démarches d'état civil. Il sera possible aux habitants de prendre rendez-vous avec Madame Nathalie CONCET dans la semaine entre 17h00 et 19h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il est nécessaire que les conseillers puissent profiter de ces ouvertures de mairie pour échanger le plus souvent possible et être ainsi informés. La salle de convivialité le permet, voir les salles à l'étage également.

*Une nouvelle pancarte précisant les nouveaux horaires de la Mairie pourrait être mise en place . Madame le Maire propose que ces nouveaux horaires soient testés jusqu'à la fin de l'année 2020.*

- Une visite du village est proposée aux membres du conseil afin de prendre connaissance des installations communales. Elle sera faite par Monsieur Damien Vincent, agent communal. La date retenue est le 20 juin 2020.

*Sont proposées également les visites :*

- *de la mairie*
- *des écoles*

*A programmer prochainement.*

*L'attention du Conseil est également attirée sur la sécurité incendie du village. Le Maire précise qu'un plan dédié est disponible en mairie.*

- Un conseil municipal dédié à l'approbation du budget communal est proposé le 26 juin ou le 3 juillet à 20h30.

*Madame le Maire précise l'échéance de la DGFIP qui indique un vote des budgets pour le 31 juillet 2020. Aussi la date du prochain conseil qui sera dédié aux votes des budgets est fixée :*

- *vendredi 10 juillet 2020*

- Un planning des prochains conseils municipaux est présenté aux membres du conseil.

*La mise en place de ce calendrier pose des difficultés. En effet les membres du Conseil ayant chacun leur prérogatives il semble difficile de pouvoir être réunis au complet et ce pour chaque séances.*

*Madame le Maire précise que l'idée est de réunir un maximum de conseillers au moment des conseils stratégiques ( vote du budget notamment).*

- *Dates retenues : Vendredi 10 juillet 20h30 (Budgets)*  
*Samedi 22 août 10h*  
*Vendredi 18 septembre 20h30*  
*Samedi 17 octobre 10h00*  
*Vendredi 27 novembre 20h30*

*Concernant les commissions communales, une date de première réunion devra être fixée très rapidement afin que chaque membre puisse prendre connaissance des dossiers en cours*

Informations AGENDA du maire :

*Mardi 16 juin 2020 : visite du sénateur LONGEOT à 8h30 et réunion à la CCDB à 19 h pour les conseillers communautaires. Deux autres réunions sont programmées à la CCDB au mois de juillet 2020.*

Réception du permis de construire du GAEC de la ROCHE

*En l'état le permis est accepté. Madame le Maire lit l'arrêté dédié et précise que désormais le permis doit revêtir la signature du Maire qui signe au nom de l'État. Au regard du passif concernant ce permis lors de la précédent mandature , Madame le Maire indique ne pas souhaiter signer ce permis, et laisse le Préfet apposer sa signature. Un mail est rédigé en ce sens à la DDT. Madame le Maire précise également qu'il est possible d'émettre un recours contre un permis de construire et ce dans un délai de 2 mois à compter de l'affichage de l'arrêté accordant ce dernier.*

Madame Edith MEUTELET quitte le Conseil Municipal à 23h20.

Madame le Maire propose un tour de table aux conseillers municipaux :

*Pascal HERMANN : raccordement de l'antenne de logement PMR*

*Pierre DAOUDAL : indique son refus du PC du GAEC de La ROCHE ne souhaite pas que Madame le Maire le signe.*

*Anne CONFAIS : Afin d'anticiper le départ en retraite de MME Nelly DENIS, agent postal communal, en octobre 2020, le processus de recrutement est lancé en lien avec les services de la poste et ceux du Centre de Gestion du DOUBS.*

*Frédéric HELAINE : souhait d'utiliser le quai de la gare à titre exceptionnel pour un déchargement par un habitant de Vandelans. Madame de Maire ne s'y oppose pas mais souhaite la présence d'un des conseillers lors de ce déchargement. Messieurs Frédéric HELAINE et Pascal HERMANN se portent volontaires.*

*Pascal BOINOT : indique son refus du PC du GAEC de La ROCHE et ne souhaite pas que Madame le Maire le signe.*

*Claudine ROYER : lors de la dernière venue du camion à pizzas, celui-ci s'est garé avec grande difficulté empiétant sur le macadam de la Mairie. En effet, deux véhicules étaient garés devant l'église empêchant l'installation de ce dernier. Il est proposé d'installer des plots avec de la rubalise pour définir l'emplacement de parking des commerces ambulants les lundis pour les kebabs et les mercredis pour le camion à pizzas. (en lien avec Pascal HERMANN et Damien VINCENT).*

La séance est levée à 23h40